



rue des Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève  
tél. 022 741 50 80 - secretariat@sspge.ch  
geneve.ssp-vpod.ch

*Par courriel*

HUG

A l'att de M. Bertrand Levrat

Directeur général

1211 Genève

Genève, le 30 avril 2020

## **Pandémie de Covid-19**

### **Compensations concrètes pour le personnel des HUG et respect des lois et règlements**

Monsieur le Directeur général,

Depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble du personnel soignant, administratif et technique des HUG a fourni un effort titanesque pour combattre la pandémie de Covid-19. L'investissement des infirmières/ers, des ASSC, des aides-soignant.e.s, des agent.e.s du service propreté et hygiène, des brancardier/ères, du personnel de cuisine, etc. a été colossal.

#### **Compensations concrètes**

Le personnel dans son ensemble a dû s'adapter à la réorganisation des activités et aux directives qui changeaient chaque jour. Il a subi des changements d'horaires permanents, dû afficher une disponibilité 24/24, 7/7. Les congés et vacances ont été annulés. L'équilibre entre vie privée et vie professionnelles a été mis à mal.

Le personnel a risqué quotidiennement de contracter le virus avec des conséquences possiblement fatales. Les mesures de sécurité n'ont pas toujours été mises en place.

La reconnaissance de la population a été rendue visible par ces applaudissements quotidiens aux balcons. Le personnel attend maintenant un geste fort de la part de son employeur et de l'Etat. Des compensations concrètes, financières et en temps, doivent être octroyées. Notre syndicat demande une prime spécifique proportionnelle à la durée de la pandémie ainsi qu'une semaine supplémentaire de vacances.

#### **Respect des lois et règlements**

Dès le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les HUG ont décidé en toute connaissance de cause de ne pas respecter certains aspects des lois, règlements et autres accords régissant les conditions de travail des salarié.e.s. Pourtant, seule la durée maximale de travail hebdomadaire a été suspendue par arrêté fédéral. Les autres règles, particulièrement celles liées à la gestion des plannings et des heures supplémentaires, étaient et sont toujours en vigueur. Mais pas respectées par les HUG. Elles ont pourtant été édictées pour permettre au personnel de gérer au mieux l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La gestion des ressources humaines telle qu'elle est appliquée s'apparente à du travail sur appel. Cette manière de faire n'a pas sa place aux HUG et est irrespectueuse – en plus de ne pas être réglementaire – pour un personnel qui a tout donné.

De surcroît, les HUG lèsent les membres du personnel soignant qui ont donné de leur personne par le passé en effectuant des heures supplémentaires. Il est iniquitable et arbitraire de la part des HUG d'utiliser les horaires positifs préexistants pour compenser les heures non effectuées, et ce d'autant que ce n'est pas de la faute des salarié.e.s s'il y a un manque de travail, un déficit dans l'organisation du travail ou s'ils font partie de d'un groupe dit vulnérable. Les heures supplémentaires doivent être récupérées d'entente entre la hiérarchie et les salarié.e.s. Le respect de la directive sur les heures supplémentaires serait la moindre des reconnaissances envers le personnel.

Notre syndicat demande le respect du règlement sur les heures supplémentaires, le respect des règles sur le planning, le respect de la loi sur le travail lors de changement de site habituel de travail, etc.

### **Augmentation des effectifs fixes**

Persuadé que l'amélioration des conditions de travail du personnel et un meilleur service à la population sont conditionnés par une augmentation du personnel soignant fixe, notre syndicat rappelle ici sa revendication de l'engagement de 500 soignant.e.s supplémentaires en CDI.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations les meilleures.

Sabine Furrer  
Secrétaire syndicale SSP



David Andenmatten  
Délégué SSP-HUG



**Copie à :** M. Pierre-Paul Cornet, directeur des ressources humaines  
Mme Sandra Merkli, Directrice des soins  
M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat  
Mme Fabienne Payré, Cartel intersyndical de la Fonction publique